

AVIS

Règlement sur les subventions pour les années 2020-2021 aux particuliers pour la replantation d'arbres disparus lors de la tornade du 9 août 2019.

Il est porté à la connaissance du public que la décision adoptant le règlement sur les subventions pour les années 2020-2021 aux particuliers pour la replantation d'arbres disparus lors de la tornade du 9 août 2019 a été prise par notre conseil communal le 7 décembre 2020.

Bascharage, le 24 décembre 2020

Le Collège des bourgmestre et échevins